PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **mardi 8 juillet 2025 à 19 heures,** au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M[e] Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2025-07-234 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 8 JUILLET 2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du mardi 8 juillet 2025 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

HOMMAGE

Suivant le décès subit de M. Patrick Charbonneau, ancien maire de la Ville de Mirabel, le 1[er] juillet 2025, le conseil municipal de la Ville de Pincourt aimerait offrir ses plus sincères condoléances à sa famille, ses proches, ses collègues et l'ensemble des Mirabellois.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de parole au public.

2025-07-235 **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 10 juin 2025, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2025-07-236 **DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2025-07)**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n^{o} 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n^{o} MP-2025-07 pour le mois de juin 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n^{o} 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-07-237 **DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUIN 2025**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n^{o} 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement n^{o} 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-07-238 **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Pincourt et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Considérant que la Ville de Pincourt a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De proclamer *Les Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants annuellement dans le but de manifester de façon tangible l'attachement porté à la culture.

De faire parvenir copie de la présente résolution à « Culture pour tous » afin de démontrer notre soutien envers *Les journées de la culture*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-07-239 **OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE LICENCES INFORMATIQUES EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE (IAG) - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer un contrat pour l'acquisition de licences informatiques de type Munia (Option 2) en intelligence artificielle générative (IAG) conversationnelle pour les municipalités auprès de « Carange Marketing inc. (Carange Solutions) » pour la somme maximale de 6 500 $, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus « Réserve informatique et amélioration des réseaux » et de les imputer au poste budgétaire 02-136-00-417.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-07-240 **DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE JUIN 2025**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n^{o} 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de juin 2025 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n^{o} 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-07-241 **AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu du *Règlement 938 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'utilisation de la réserve du programme de subvention de dispositifs antirefoulement pour le mois de juin 2025 pour un montant de 1 224,33 $, tel que mentionné au tableau joint à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES

2025-07-242 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU CONTRAT OCTROYÉ POUR LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE LA PISCINE AU PARC OLYMPIQUE (2025-007-GG)**

Considérant la recommandation de la commission des infrastructures et travaux publics lors de sa réunion du 24 mars 2025 ;

Considérant la résolution 2025-04-129 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2025 concernant l'octroi du contrat pour la réfection du stationnement de la piscine du parc Olympique (2025-007-GG) auprès de « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. » pour la somme de 103 971,89 $, toutes taxes incluses ;

Considérant que des travaux supplémentaires doivent être effectués en lien avec la réparation d'une fuite d'eau à l'entrée de la piscine ainsi qu'un problème de structure de chaussée au-dessus du ponceau de l'entrée du stationnement, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le paiement de la facture auprès de « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. » au montant de 13 206,43 $, taxes incluses.

De financer cette dépense additionnelle à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-043.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-07-243 **ENTÉRINEMENT DU CONTRAT OCTROYÉ POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE DANS LE STATIONNEMENT DU PARC D'AMBROSIO - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner le contrat octroyé pour la réfection du pavage dans le stationnement du parc d'Ambrosio auprès de « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. » pour la somme maximale de 65 518,50 $, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi de divers contrats, entre autres, pour la location de pelle mécanique, de rouleau compacteur et pour l'achat de pierre auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 15 000 $, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » et de les imputer au poste budgétaire 22-300-10-656.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-07-244 **ENTÉRINEMENT DU CONTRAT OCTROYÉ POUR L'AJOUT D'ÉCLAIRAGE DANS LE PARC CANIN PRÈS DU PARC D'AMBROSIO - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner le contrat octroyé pour l'ajout d'éclairage dans le parc canin près du parc d'Ambrosio auprès de « SOLIDel Canada Inc. » pour la somme maximale de 18 798,41 $, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-750.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-07-245 **AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC - TRAVERSE DU PARC TROTTER**

Considérant que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

Considérant que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

Considérant que le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 136 587 $, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 99 671 $;

Considérant que la Ville de Pincourt doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures urbaines, M. Jean-Michel Lafleur, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du PAFFSR pour sécuriser la traverse du parc Trotter.

De confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du programme.

De confirmer l'engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur et de reconnaître, en cas de non-respect de celles-ci, que l'aide financière sera résiliée.

De certifier que M. Lafleur est dûment autorisé à agir au nom de la Ville de Pincourt et à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2025-07-246 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES MURS AMOVIBLES DES SALLES RENÉ-FOURNIER DE L'OMNI-CENTRE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour le remplacement des murs amovibles des salles René-Fournier de l'Omni-Centre auprès de « LES CLOISONS CORFLEX INC. » pour la somme de 95 544,23 $, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursée en dix (10) versements égaux, à compter de l'exercice financier 2026, et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-20-655.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-07-247 **OCTROI DE CONTRAT POUR DES RÉPARATIONS, DE LA PEINTURE ET L'ACHAT DE MOULURES À L'OMNI-CENTRE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN »**

Considérant l'octroi de contrat pour la réfection des planchers en époxy de l'Omni-Centre sous la résolution 2025-04-140 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2025 ;

Considérant l'octroi de contrat pour la fourniture et l'installation de casiers à l'Omni-Centre sous la résolution 2025-04-141 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2025, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'octroyer un contrat pour des réparations, de la peinture et l'achat de moulures auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 50 000 $, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain » et de l'imputer au poste budgétaire 02-701-21-531.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-07-248 **OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LES PARCS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN »**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer un contrat pour l'achat de mobilier urbain pour les parcs auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 50 000 $, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-50-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2025-07-249 **AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Considérant que la Ville de Pincourt s'est dotée, en 2019, d'une Politique de développement durable et, en 2021, d'un Plan d'action en matière d'environnement ;

Considérant que la Ville désire encourager ses citoyens à privilégier l'achat de produits auprès de commerçants locaux dans une démarche écoresponsable ;

Considérant l'adoption du programme de subventions environnementales 2025 lors de la séance ordinaire du 11 février 2025, sous la résolution 2025-02-065, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire de l'aide financière (02-610-02-346) du programme des subventions environnementales au montant de 3 000 $, totalisant la somme de 10 000 $ pour l'année 2025.

De financer cette somme à même le surplus réservé « Environnement et plantations ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

2025-07-250 **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2025 lors de la séance du 12 novembre 2024, sous la résolution 2024-11-330, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De modifier le calendrier des séances du conseil municipal afin de déplacer la séance ordinaire du mardi 9 septembre 2025 au jeudi 18 septembre 2025 et de devancer la séance ordinaire du mardi 14 octobre 2025 au jeudi 2 octobre 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-07-251 **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2021-11-380 - NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR LA DURÉE DU MANDAT**

Considérant la résolution 2021-11-380 adoptée à la séance ordinaire du 16 novembre 2021 pour la nomination des maires suppléants pour la durée du mandat du conseil municipal actuel ;

Considérant la démission de M. Hugo Gendreau ainsi que la constatation de la vacance du poste de conseiller municipal du district 1 en janvier 2025, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'amender la résolution 2021-11-380 concernant la nomination des maires suppléants pour la durée du mandat du conseil municipal actuel afin d'y remplacer la dernière ligne du tableau comme suit :

Périodes	**Conseillers**	**District**
Juillet 2025 à octobre 2025	Monsieur René Lecavalier	6

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

2025-07-252 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LE CLUB RADIO AMATEUR RIVE-SUD DE MONTRÉAL (CRARSM) ET LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant la création de l'Organisation multimunicipale de la sécurité civile (OMSC) de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune sous la résolution 2024-01-020 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, M^{e} Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de collaboration pour un apport en radiocommunication d'urgence en cas de sinistre réel ou imminent avec la société « *Club Radio Amateur Rive-Sud de Montréal* » (CRARSM) pour le compte de l'OMSC de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-07-253 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION RELATIVE À LA MISSION « AIDE AUX SINISTRÉS » DE L'ORGANISATION MULTIMUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE DE PINCOURT, TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR ET POINTE-FORTUNE**

Considérant la création de l'Organisation multimunicipale de la sécurité civile (OMSC) de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune sous la résolution 2024-01-020 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la greffière, M^{e} Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de collaboration entre l'OMSC de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune et Ambulance Saint-Jean, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 17 et s'est terminée à 19 h 44.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-07-254 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 8 JUILLET 2025**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du mardi 8 juillet 2025 à 19 h 45.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

_____
M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

_____
M^{E} CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE